

COMMUNE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

I. Contexte général

L'année 2019 a été marquée par le transfert de la piscine à la communauté d'agglomération sans que cela se traduise dans l'immédiat par de réels transferts de charges – à l'exception de celles du personnel - puisque le paiement des fluides continue à être assuré par la commune dans la mesure où les charges propres à ce seul équipement sont encore difficilement identifiables. Dans le même temps l'agglomération a pourtant intégré la totalité dans ses calculs de CLECT qui a débouché sur l'attribution d'une dotation d'attribution négative (c'est Montoire qui doit payer l'agglomération, le produit de l'ancienne taxe professionnelle a été absorbé par la totalité de charges correspondant aux compétences transférées, d'abord aux 2 communautés de communes successives puis à Territoires Vendômois.

Parallèlement, l'Etat continue à faire peser sur les collectivités des charges toujours plus lourdes alors que ces dotations et les subventions des autres collectivités se raréfient. Le recours aux emplois aidés qui a longtemps contribué à fournir une main d'œuvre à bas coût notamment pour les communes, se réduit à sa portion congrue.

Il convient de faire toujours plus avec toujours moins.

Il n'est pas envisagé une amélioration significative de la situation financière de la commune. La réalisation d'une analyse prospective financière et l'élaboration d'un planning pluriannuel de travaux permettent à l'équipe municipale d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction des ressources de la Commune, encore plus faibles en 2020.

Plus que jamais des mesures correctrices vont devoir être prises en 2020 pour assainir la situation financière tant en œuvrant à rationaliser les dépenses qu'à optimiser les recettes. Pour ce faire, notamment divers process mis en œuvre par une contrôleuse de gestion qui est restée en contrat un peu plus d'un an dans la collectivité vont continuer à être appliqués.

Il sera souhaitable que la nouvelle équipe municipale, quelle qu'elle soit, recourt aux services de cabinets spécialisés pour conduire avec objectivité une analyse approfondie de la situation financière de notre collectivité, de ses moyens, de ses forces et de ses faiblesses pour faire émerger d'éventuels leviers dont elle pourrait disposer pour revenir à meilleure fortune.

La population de la commune, au 1^{er} janvier 2020 est de 3 978 habitants (population municipale : 3 782 + population comptée à part 196)

La commune associée de Saint-Quentin-Les-Trôis étant incluse dans ces chiffres, respectivement à hauteur de 233 (228 et 5).

Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2018 :

Données socio-démographiques	Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale totale	3 978			
Nombre de foyers fiscaux	2 447			
Part des foyers non imposables	65,1 %	58,6 %	55,2 %	55,8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 501	23 621	25 687	27 147
(source AEF de la DGFIP)				

Le dernier produit des impôts connu est celui de l'année 2018 :

Produits des impositions	Produits en €	Produits par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH et THLV)	1 269 009	372	242	247	326
-> dont produits TH au profit de la commune	809 914	199	146	152	196
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 211 040	298	318	252	258
-> dont produits FB au profit de la commune	1 196 416	294	307	244	230
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62 071	15	16	16	14
-> dont produits FNB au profit de la commune	59 803	15	16	15	13
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	9 080	2	2	2	2

(source AEF de la DGFIP)

1. II. Priorités du Budget

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune mais surtout adapté aux moyens limités de la commune.

2. III. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 139 673,94 €**.

Pour mémoire, elle s'élevait à 5 267 232,66 € au Budget Primitif 2019.

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent, pour 2020 (soit - 3,66 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
013 – Atténuations de charges	82 213,62	57 494,00	-24 719,62
70 – Produits des services	259 381,57	182 715,06	-76 666,51
73 – Impôts et taxes	2 653 792,00	2 660 564,00	6 772,00
74 – Dotations et participations	1 111 242,00	1 048 994,78	-62 247,22
75 – Autres produits de gestion courante	82 885,19	78 853,00	-4 032,19
76 – Produits financiers	375 401,03	375 400,59	-0,44
77 – Produits exceptionnels	5 400,00	200,00	-5 200,00
042 – Opérations d'ordre	2 690,76	1 345,00	-1 345,76
TOTAL	4 573 006,17	4 405 566,43	-167 439,74

La diminution du chapitre 013 est le fruit d'une prévision de remboursement « pessimiste » quant aux absences d'agents pour raison de santé et à la fin programmée du seul emploi aidé existant encore.

La diminution du chapitre 70 est la conséquence de la baisse conséquente des recettes de mise à disposition de personnel, essentiellement au profit du budget annexe « camping » et du plein effet de la suppression de prestations au profit de Territoires Vendômois au titre du secteur enfance/jeunesse du fait du transfert des compétences intervenus en 2018 ; seul l'extrascolaire étant désormais de compétence communautaire.

Celle du chapitre 73 – Impôts et taxes est la conséquence de la poursuite de la baisse définitive à prévoir au niveau de l'article 7321 - Attribution de compensation (devenue négative) du fait du plein effet des derniers transferts de compétences intervenus, même si 2020 devrait être une année d'observations, entre autres par rapport à l'effet consommation en fluides pour la piscine.

La baisse des recettes prévisible au chapitre 74 devrait être la conséquence de la baisse de la population mais également de la Dotation de Solidarité Rurale « cible ». Nous avons prévu dès le budget primitif un montant d'Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle à hauteur de 70 % du montant perçu en 2019.

On a considéré un produit constant de la fiscalité directe locale mais la suppression progressive de la taxe d'habitation - et sa compensation par l'Etat - donnera nécessairement lieu à ajustement de ventilation entre les articles 73111 - Taxes foncières et d'habitation – et 74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation.

1.2 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2020 (soit - 2,42 % sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation
011 – Charges à caractère général	834 505,34	1 020 740,53	186 235,19
012 – Charges de personnel	2 078 800,00	1 889 155,00	-189 645,00
014 – Atténuation de produits	319 450,00	364 004,00	44 554,00
65 – Autres charges de gestion courant	893 979,64	716 289,17	-177 690,47
66 – Charges financières	312 696,28	291 428,04	-21 268,24
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	3 500,00	2 500,00
022 – Dépenses imprévues	103 473,46	160 771,78	57 298,32
042 – Opérations d'ordre	509 789,86	518 421,05	8 631,19
Sous-Total	5 053 694,58	4 964 309,57	-89 385,01
023 - Virement à la section d'investissement	213 538,09	175 364,37	-38 173,72
TOTAL	5 267 232,67	5 139 673,94	-127 558,73

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont été assez notablement augmentées par rapport au BP 2019. Cela correspond au fait que la commune a conservé la quasi-totalité des contrats relatifs aux fluides de la piscine pourtant devenue communautaire (cf les commentaires en recettes).

Les charges de personnel (012) ont été appréhendées à la baisse en considérant que les avancements de grades et d'échelons et autres éléments d'augmentation de la masse salariale comme la hausse de certaines cotisations seront compensés par les économies générées par le non renouvellement, voire la cessation de certains contrats.

Le chapitre 014 - atténuation de produits, inclut des reversements de fiscalité, pour l'essentiel le reversement à l'agglomération de la TEOM pour qu'elle s'acquitte en nos lieu et place de la participation de la commune de Montoire au SICTOM Montoire-La Chartre.

Le compte 022, réservé aux dépenses imprévues a été alimenté quasiment à la même hauteur que l'an passé : un peu plus de 150 K€.

Le chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections enregistre les dotations aux amortissements des immobilisations et des charges financières à répartir (écritures liées au réaménagement de la dette et au fonds de soutien).

La baisse du chapitre 65 se caractérise par la nécessité d'équilibrer le budget annexe du camping à un niveau nettement moindre qu'en 2019 (-74 K€).

La participation au Syndicat scolaire sera pour sa part réduite d'environ 10 K€.

La subvention d'équilibre du budget CCAS a pour sa part dû être revue à la hausse de 25 K€ du fait de moindres recettes propres de ce budget.

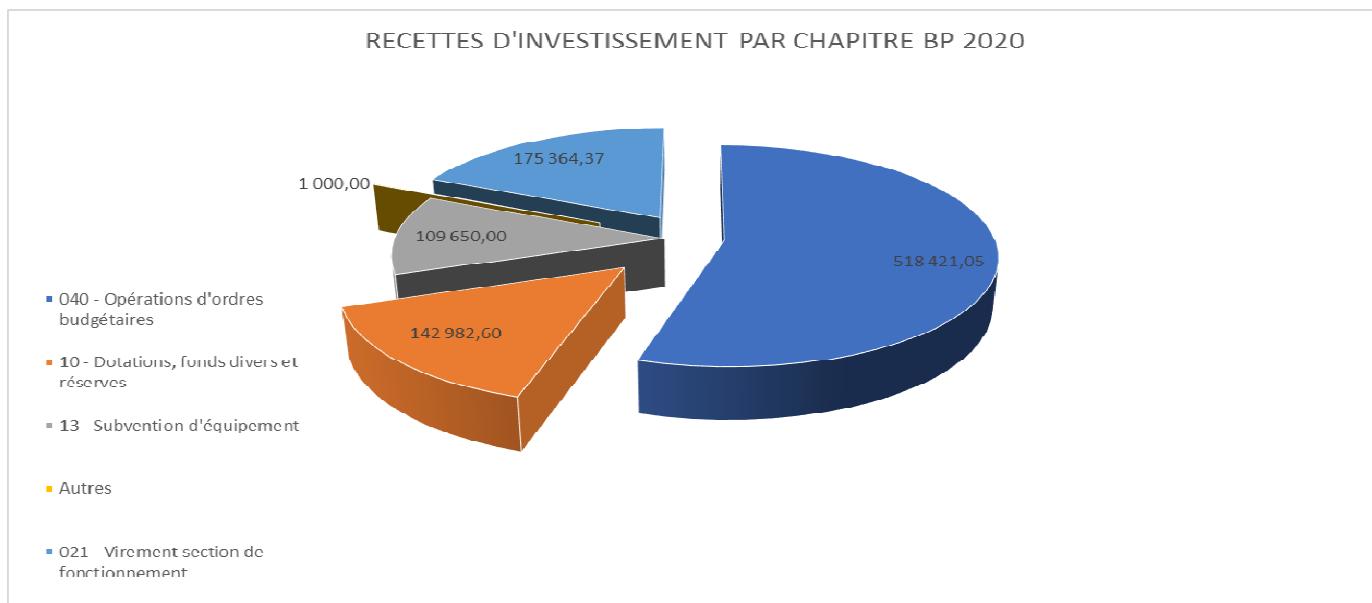
Les subventions aux associations ont été globalement maintenues à un niveau équivalent à celui de 2019.

La structure et les caractéristiques de notre dette font que les intérêts connaîtront une légère baisse (20 K€).

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 118 317,41 €.

2.1 Recettes d'investissement



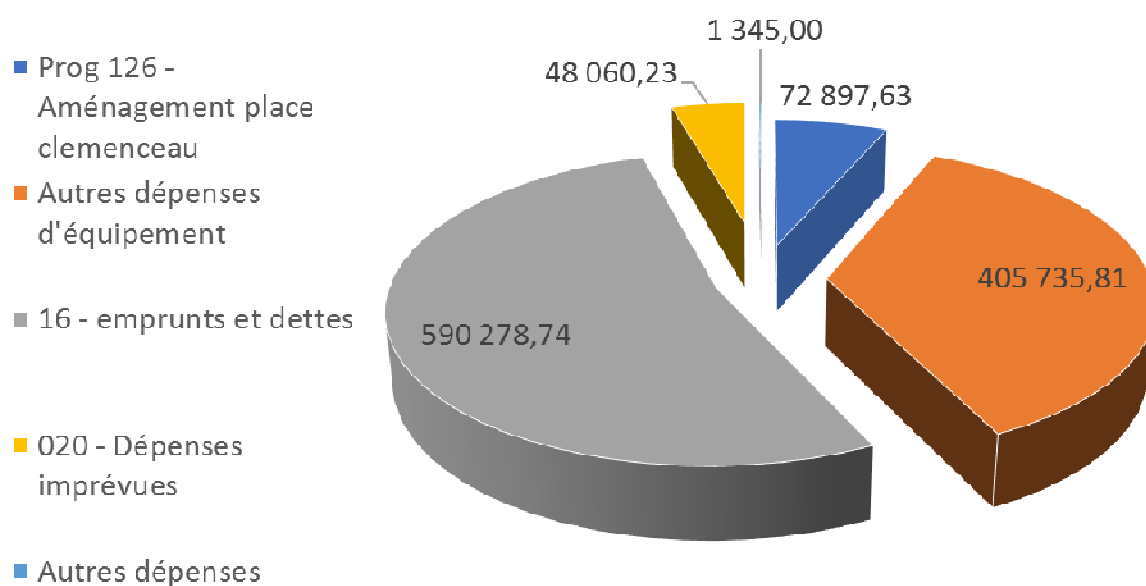
Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA à percevoir en 2020, au titre des dépenses 2019, qui est estimé à 138 K€,
- Le montant de la Taxe d'Aménagement à 5 K€,
- Les recettes d'amortissement à 200 K€
- Les recettes liées aux pénalités de renégociation de la dette constantes à près de 318 421,05 €,
- Les différentes subventions liées aux opérations d'investissement représentent 110 K€,
- Diverses recettes : 1 K€.

2.2 Dépenses d'investissement

Comptes	Programmes	Libellés	Restes à Réaliser	Nouvelles dépenses
2031	Prog 129	Etude plateforme du Bellay	870,00	
2031	Prog 130	Mission d'étude Toitures gymnase Pasteur	6 441,44	
2031	Prog 131	Etudes rue Ladoumègue	1 440,00	
2031	Prog 132	Mission d'étude Toiture Eglise St-Oustrille	2 970,00	
2031		Etude réaménagement Mairie	1 200,00	
2031		Nouvelles études - enveloppe		60 000,00
2041412		Participation au financement réparation déversoir de la Plaine Troo	3 679,52	
2051		Cession du droit d'utilisation logiciel MILORD	8 618,40	
2051		Concessions et droits similaires		18 236,00
2116		Cimetière - Travaux sur concession	305,00	
2128		Pose et scellement de deux dalles de puit en béton	516,00	
2128		Travaux mise aux normes - Vidage et remplissage fosses septiques piscine	3 150,00	
2151		Travaux de voirie rues diverses	6 910,02	
2152		Installation de voirie - Travaux sur les réseaux		20 000,00
2152		Installation de voirie - signalétique pour adressage fibre		40 000,00
2182		Matériel de transports		30 000,00
2183		Matériel de bureau et informatique		5 000,00
2184		Mobilier		1 000,00
2312	Prog 126	Agencements et aménagements de terrains - place Clemenceau (AP/CP)		72 897,63
21318	Prog 127	MO Refection toiture J. Ferry	900,00	
21318		Travaux sortie de secours Dortoirs Pasteur	600,00	
21318		Travaux radiateurs maison de l'emploi	4 827,23	
21318		Chaudières gaz complexe sportif	22 308,13	
21318		Blocs gaz chaudière Ateliers Municipaux	498,00	
21318		Plan d'évacuation des ateliers municipaux	189,60	
21318		Travaux radiateur maison de l'emploi	7 040,04	
21318		Chauffe-eau Dojo	1 036,43	
21318		Travaux de mise aux normes des ateliers municipaux		50 000,00
21568		Autres matériels d'incendie et de défense civile et outillage (bornes ou bouches d'incendie)		18 000,00
21571		Matériel roulant voirie (poids lourds)		90 000,00
TOTAUX			73 499,81	405 133,63
Dépenses d'équipement				478 633,44

Dépenses d'investissement par chapitre - budget primitif 2020

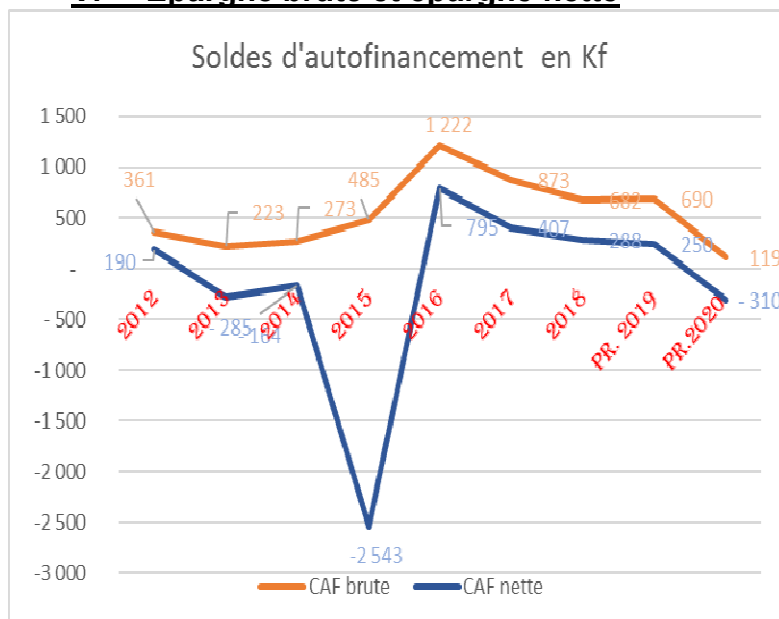


IV. Budgets consolidés

La consolidation des budgets se présente comme-ci après :

	BP 2019		BP 2020	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Budget principal				
Dépenses	2 363 627,32	5 267 232,66	1 118 317,41	5 139 673,94
Recettes	2 363 627,32	5 267 232,66	1 118 317,41	5 139 673,94
Budgets annexes				
Camping				
Dépenses	36 641,39	206 613,00	13 632,72	97 603,00
Recettes	36 641,39	206 613,00	13 632,72	97 603,00
Lotissement Croix de Fosse				
Dépenses	7 424,00	7 424,10	7 424,00	7 424,10
Recettes	7 424,00	7 424,10	7 424,00	7 424,10
Urbanisation secteur Gare				
Dépenses	232 149,70	246 366,14	242 177,26	258 118,27
Recettes	232 149,70	246 366,14	242 177,26	258 118,27
TOTAL				
Dépenses	2 639 842,41	5 727 635,90	1 381 551,39	5 502 819,31
Recettes	2 639 842,41	5 727 635,90	1 381 551,39	5 502 819,31

V. Epargne brute et épargne nette



CAF brute : Capacité d'autofinancement brute

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

CAF nette : Capacité d'autofinancement nette

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la cité. La CAF de la ville s'était améliorée en 2016 mais a enregistré en 2017 et 2018 de nouveaux tassements. 2019 devrait donner lieu à une très légère embellie. De nombreuses incertitudes étant présentes pour 2020, un effondrement est à craindre. C'est ce qui justifie la prise de mesures d'économies de fonctionnement énergiques

VI. L'endettement de la commune

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt à long terme en 2019. Le seul réalisé a été celui correspondant à un relais au titre du fonds de compensation de la TVA à percevoir en 2020, notamment pour les travaux de la place Clemenceau, à hauteur de 160 000 € (au taux de 0,397 %), prévu pour au maximum deux ans mais dont le remboursement doit intervenir dès 2020.

Le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de **2 252,23 €** pour la ville de Montoire. Il est supérieur à ceux du niveau régional (700 €) et national (755 €). Le recours à l'emprunt doit rester prudent. (Références des moyennes des communes de même strate - année 2017)

Toutefois, il n'est guère réaliste dans la mesure où le fonds de soutien de l'Etat au réaménagement de l'emprunt structuré dont nous sommes sortis en 2015, n'est pas pris en considération, contrairement à ce que l'Etat avait annoncé.

Ce ratio est largement faussé par cet artifice puisque, compte tenu des modalités de versement de ce fonds, nous avons été contraints de nous réendetter à hauteur du montant total de l'aide au titre de ce de ce fonds soit à hauteur de 5 255 552,82 €

Ainsi la dette qui apparaît à 1er janvier 2020 à 8 959 351,27 €, devrait-elle être diminuée de 3 003 173,04 €.

La dette nette (dette corrigée) s'élève ainsi à **5 956 178,23 €**.

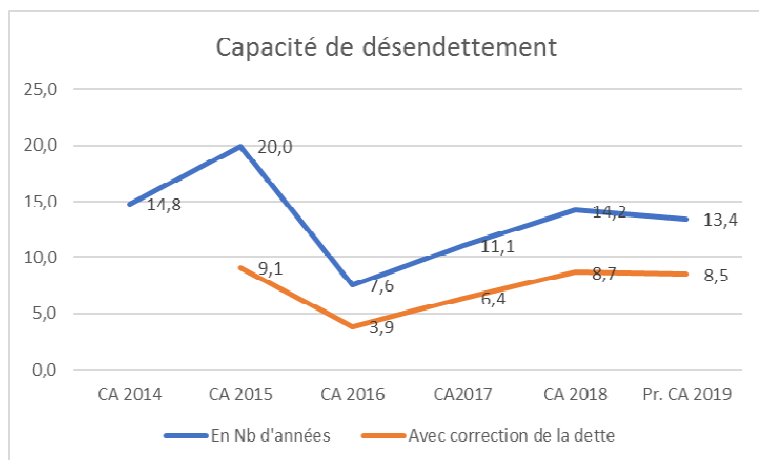
Ce ratio de dette par habitant se réduit ainsi à 1 497 €

Le recours à l'emprunt nous est désormais vivement déconseillé au niveau de notre budget principal.

Il est à signaler que le recours à un emprunt relais ne rentre pas à proprement parler dans cet esprit. Celle-ci - même si elle est budgétaire - n'a en effet, comme les lignes de trésorerie, vocation qu'à anticiper une recette certaine à venir. Dans le cas présent, le Fonds de Compensation sur la TVA des travaux de réaménagement de la Place Clemenceau (cf commentaire ci-dessus).

VII. Capacité de désendettement

Ratio capacité de désendettement :



Il mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Le résultat est présenté en années et peut être mis en regard de celui de collectivités comparables et/ou de moyennes de strate. Pour l'apprécier de la manière la plus fiable possible, il faut analyser l'évolution de ce ratio.

Compte tenu de l'explication figurant au point précédent, pour avoir une lecture plus significative, il convient de corriger l'endettement du montant restant à percevoir au titre du fonds de soutien de l'Etat.

Nous pouvons constater sur 2019 une légère amélioration. Tenter une projection de cet élément pour l'avenir relève d'une mission impossible.

VIII. Niveau des taux d'imposition

Le conseil municipal précédent les a laissés au même niveau sur la période 2011-2015, mais ils ont été modifiés par le préfet après saisine de la Chambre régionale des comptes en 2015 avant réaménagement de l'emprunt structuré qui pesait sur la commune. La commune a argumenté et réussi à réduire l'augmentation que souhaitait appliquer le préfet. Les taux ont depuis été maintenus y compris en 2019.

Taxes	2011 à 2015	Demandés par le préfet	Arrêtés par le préfet en 2015	2016-2019
TH	14,62 %	18,69 %	17,87 %	17,87 %
TFB	23,50 %	30,04 %	28,73 %	28,73 %
TFNB	49,72 %	63,55 %	60,79 %	60,79 %

IX. Ratios relatifs à l'autofinancement

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	610.694	150	220	186	203
Résultat comptable = A - B = R	197.918	49	145	120	137
Produits de fonctionnement réels	4.504.300	1.108	1.084	980	1.012
Charges de fonctionnement réelles	3.821.626	940	874	808	829
Capacité d'autofinancement brute = CAF	682.673	168	209	172	183
Produits de cessions d'immobilisations	63.000	15	27	19	30
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	248.409	61	143	105	105
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	248.409	61	143	105	106

(source AEF de la DGFIP résultats définitifs 2018)

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Ratios obligatoires : Les valeurs de 2020 sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : | 1 117,62 € |
| 2. Produits des impositions directes / Population : | 535,84 € |
| 3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : | 1 107,14 € |
| 4. Dépenses d'équipement brut / Population : | 120,32 € |
| 5. Encours de dette / Population : | 2 252,23 €* |
| 6. DGF / Population : | 203,43 € |

*Cf commentaires supra

X. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la Commune au 1^{er} janvier se répartissent comme suit :

Agents Permanents titulaires	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaire Catégorie A	TOTAL (en ETP)
Emplois pourvus	1	3	49	1	54

• Agents non-titulaires et emplois de droit privé

Agents Contractuels de droit public (CDD)	Motif du contrat Loi du 26/01/1984 modifiée			TOTAL (en nombre)
	3-3-2°	3-a-3	3-1	
Emplois pourvus	1 catégorie A	1caT B, 1 Cat C	2 Cat C	4

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-a-3 : accroissement temporaire d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à service à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

Agents Contractuels de droit privé	Apprentis	Emploi d'avenir	TOTAL (en nombre)
Emplois pourvus	3	1	4

* Cf commentaires supra

BUDGETS ANNEXES

A. - Budget Camping

1. En équilibre en fonctionnement à 97 603,00 €
2. En équilibre en investissement à 13 632,72 €.

Le choix politique du maire et de son équipe municipale :

Ouverture impérative du camping municipal des Reclusages, avec un mode de fonctionnement différent impliquant une autonomie plus grande du personnel recruté à cet effet pour la saison,

Les Objectifs :

- Limiter la subvention d'équilibre du budget principal
- Conserver la dynamique de l'établissement avec en point de mire une mise en délégation de Service Public

Les Moyens

- Recourir le moins possible à nos services techniques
- Fonctionner avec une part de bénévolat :

Elus et autres bénévoles pour limiter la durée des contrats de travail saisonniers et décharger les salariés de certaines missions

L'aspect budgétaire

- Un fonctionnement économe avec une ambition mesurée mais à la fois réaliste.
- Une subvention d'équilibre prévisionnelle pour 2020 réduite à **37 000 €**.

Dette : En termes d'endettement, est directement imputé sur ce budget un emprunt de 100 000 € contracté pour les gros investissements réalisés en 2018.

Depuis l'an passé et pour une période de 10 ans, il en résulte une annuité constante de 10 552,44 €.

Les dépenses

Nous devons prévoir le paiement double à l'agglomération de certaines charges en 2020. Celles de l'accès des campeurs à la piscine (désormais communautaire) régularisation 2019 et 2020, idem pour la taxe de séjour.

Des dépenses d'investissement limitées à 3 k€

Les recettes

Bénéficiant du plein effet de la mise en location des nouveaux mobil-homes sur toute la saison, on devrait assister en 2020 à une reprise significative des recettes, à relativiser compte tenu d'une période d'ouverture moindre.

B. Budget Urbanisme Secteur Gare

3. *En équilibre en fonctionnement à 258 118,27 €*

4. *En équilibre en investissement à 242 177,26 €.*

L'étude ambitieuse présentée par la SEM 3 Vals aménagement fait ressortir des montants de travaux conséquents sur lesquels nous savons désormais qu'il n'est pas envisageable de s'engager prochainement.

Nous pouvons seulement envisager la vente des deux derniers lots du lotissement du Bourg Neuf II.

Pour mémoire : ce type de budget s'équilibre comptablement grâce à la prévision de vente des terrains, quand bien même cette vente n'est-elle pas envisagée dans l'exercice.

Dette : En termes d'endettement était directement imputé sur ce budget un emprunt de 150 000 € contracté en 2014 pour le financement de l'acquisition du terrain à RFF (friches industrielles) et échu à fin 2019.

C. Budget Lotissement de Croix de Fosse

5. *En équilibre en fonctionnement à 7 424,10 €*

6. *En équilibre en investissement à 7 424,00 €.*

Seuls ont été repris les résultats antérieurs relatifs à ce budget.

En effet, de la même manière et pour les mêmes raisons de manque de moyens financiers, il ne nous est pas possible de nous engager dans la poursuite des inscriptions de crédits pour l'acquisition aux propriétaires des terrains dont nous n'avons pas la maîtrise.

Tout au contraire, la question devra également être posée de conserver ces terrains en réserves foncières, notamment si des promoteurs ou lotisseurs se présentaient. Ou, a minima, de réintégrer ce budget dans le budget principal.

La présente note sera disponible sur le site internet de la mairie de Montoire-sur-le-Loir. (www.mairie-montoire.fr)